

5 - Administration générale

**Réalisation du réseau d'assainissement
du Parc du Murguessen à ERSTEIN
- Convention de cofinancement**

Rapport n° CP/2013/618

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de la convention précisant les modalités de participation de la Région Alsace aux travaux d'amélioration du réseau d'assainissement du site du Murguessen à Erstein.

Le Parc du Murguessen à Erstein accueille des bureaux et des ateliers de la Région Alsace (Service de l'III) et du Conseil Général du Bas-Rhin (Parc Départemental).

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de restructuration du réseau d'assainissement du site et son raccordement au réseau collectif.

La convention, jointe en annexe, précise les modalités de financement du projet à partir d'une clef de répartition fixée entre les deux collectivités. Cette dernière est basée sur l'affectation des locaux du site du Murguessen, à savoir 26,27 % pour la Région et 73,73 % pour le Département. Le montant global de l'opération, calculé sur la base des marchés notifiés, s'élève à 284 295,33 € HT. La quote-part régionale sera versée à la réception des travaux sur appel de fonds du Département.

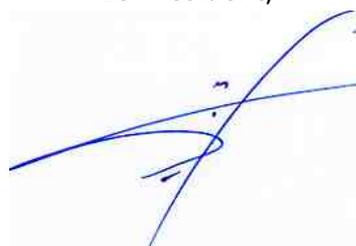
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention avec la Région Alsace, précisant la clef de répartition et les modalités de financement des travaux de création du réseau d'assainissement du Parc du Murguessen à Erstein.

Elle autorise par ailleurs le Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL